

PROCÉS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt trois, le quinze novembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de de SAINT JEAN DU FALGA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Michel DOUSSAT.

<u>Étaient présents</u>: M. Michel DOUSSAT, M. Henri BENABENT, Mme Marilyne AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, Mme Nadine ABENIA, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, Mme Valérie ESPY, M. Emmanuel MARTINEZ, M. Guy DECOUPIGNY, M. Jacques MIRABAIL.

<u>Étaient absents excusés :</u> M. Frédéric RAGNÉ , Mme Elise PIC, Mme Catherine ZELMATI, Mme Marion ZIMBLER, Mme Muriel VIDAL.

Étaient absents non excusés : -

<u>Procurations</u>: M. Frédéric RAGNÉ en faveur de Mme Rolande LESTRADE, Mme Elise PIC en faveur de Mme Claudine BERNARD, Mme Catherine ZELMATI en faveur de Mme Valérie ESPY, Mme Marion ZIMBLER en faveur de M. Guy DECOUPIGNY, Mme Muriel VIDAL en faveur de M. Henri BENABENT.

Secrétaire : M. Christophe AVENARD.

Approbation du procès verbal de la séance précédente :

Ce document lu par M. le Maire n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Exceptionnellement, Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour.

Pour donner suite à la mise en œuvre de la M57, le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en place du Compte Financier Unique avant le 31/12/2023.

Le référentiel M57 a vocation à être généralisé le 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. À cet horizon, le référentiel M57 a vocation à se substituer aux instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832.

La commune a été choisie pour être commune pilote par la DGFIP.

											٠.	,	
Ad	വ	nı	9	а	П.	ш	าล	n	п	m	11	۰	

1 - Compte rendu des délégations au bénéfice de Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales ont été prises les décisions suivantes :

Décision n°	Date de décision	Objet				
MA-DEC-2023-002	03/11/23	Attribution de la consultation relative à la rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la mairie de Saint Jean du Falga – le lot 4 : Couverture – Étanchéité – Zinguerie et lot 11 : Carrelage – Faïence - Chape				

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

02 - Signature du marché à procédure adaptée concernant la rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la Mairie de Saint Jean du Falga : PROJET DE DELIBERATION.

Un marché à procédure adaptée concernant la rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la Mairie de Saint Jean du Falga a été lancée en date du 20/10/2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que par délibération MA-DEL-2020-015 en date du 30 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marches d'un montant inférieur à 214 000 euros HT (article L.2122-22 alinéa 4 du CGCT).

Considérant que le montant du marché est supérieur au montant délégué par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, une délibération est nécessaire afin d'autoriser à signer ce marché.

Le marché a procédure adaptée concernant la rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la Mairie de Saint Jean du Falga est compose de 12 lots.

Suite au dépouillement et à l'analyse des offres par le Cabinet d'Architecture C+C, les entreprises ci-dessous ont été retenues:

Lots	Noms de l'entreprise	Montant de l'offre €HT			
N°1 VRD	COLAS	139738,65 € ht			
N°2 DEMOLITION – GROS OEUVRE - ITE	EIFFAGE CONSTRUCTIONS	343225,39 € ht			
N°3 OSSATURE BOIS- BARDAGE - CHARPENTE	SAS SAMEC	156806,30 € ht			
N°4 ETANCHEITE – COUVETURE – ZINGUERIE	INFRUCTUEUX				
N°5 MENUISERIE EXTERIEURE - SERRURERIE	MDC DUMORTIER	93730,84 € ht			
N°6 PLATRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFONDS	LAGRANGE	47938,16 € ht			
N°7 MENUISERIE – BOIS PARQUET	MENUISERIE ANTRAS	80781,19 € ht			
N°8 ELECTRICITE – ALARME INCENDIE - COURANT	Patrick BELONDRADE	80234,00 € ht			
N°9 PLOMBERIE - SANITAIRE	ESGM	15794,95 € ht			
N° 10 CHAUFFAGE – VMC	ESGM	64961,65 € ht			
N°11 CARRELAGE – FAIENCES - CHAPPES	INFRUCTUEUX				
N°12 PEINTURES – SOLS SOUPLES	ASP CONCEPT	76305,45 € ht			

Le lot 4 et le lot 11 sont infructueux. Par décision du Maire Ma-dec-2023-002, un candidat sera choisi sans publicité ni appel à la concurrence selon le CGCT.

Le Conseil municipal, Décide, Après en avoir délibéré,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec les entreprises présentées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Ado	nte	à	l'ur	har	i	m	it	é
Aug	Picc	ч	ı uı	IUI				-

03 - Acquisition d'un véhicule neuf pour le service police rurale : PROJET DE DELIBERATION.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le véhicule utilitaire du service police rurale n'est pas adapté aux missions confiées à l'agent.

De ce fait, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un DUSTER EXPRESSION ECO-G 100 4X2, couleur blanc glacier, sellerie tissu Expression, harmonie intérieure noire tita (HARM02) en janvier 2024 afin de ne pas impacter le budget 2023.

En financement CONTRAT DE CREDIT-BAIL MA 50 000 kms - Prix véhicule: 21 502.76 € avec un loyer de 48 mois de 399.97 € et une option d'achat a 12 158.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'approuver l'acquisition citée ci-dessus,
- l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au budget 2024,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

04 - Questions diverses

Monsieur le Maire propose de donner un nom au Square situé à l'angle de la D664- Avenue des Pyrénées et de la rue du 19 mars 1962. Il propose « square Robert Maury ». Un hommage au précédent président de l'association Soleil d'Automne, très impliqué dans la commune et habitant la rue du 19 mars 1962.

Fin de séance: 18 h 30

Le Maire, Michel DOUSSAT

Le Secrétaire de séance, Christophe AVENARD



MAIRIE DE SAINT JEAN DU FALGA



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023

Liste des délibérations

N° Délibérations	Objets	Résultats votes		
MA-DEL-2023-056	Compte rendu des délégations au bénéfice de M. le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT	Adopté à l'unanimité		
MA-DEL-2023-057	Signature du marché à procédure adaptée concernant la rénovation structurelle et énergétique, mise en accessibilité et extension de la Mairie de Saint Jean du Falga	Adopté à l'unanimité		
MA-DEL-2023-058 Acquisition d'un véhicule neuf pour service police rurale		Adopté à l'unanimité		
MA-DEL-2023-059	Expérimentation du Compte Financier Unique	Adopté à l'unanimité		